

Registre des bénéficiaires effectifs

code monétaire et financier – partie réglementaire - Livre V Titre VI chapitre 1er Section 9

Extrait des informations publiques déclarées

code monétaire et financier - articles L.561-46 al.1&3 et R.561-56

à jour au 9 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE OU DE L'ENTITE

Immatriculation au RCS, numéro 884 R.C.S. Paris
Dénomination ou raison sociale **Envea Global**

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)

Nom, prénoms Chevillion Christophe
Mois et année de naissance 11/1963
Pays de résidence France
Nationalité Française
Nature et étendue des intérêts effectifs détenus Par défaut, le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société. En effet, aucun des critères définis à l'article R. 561-1 du code monétaire et financier (en particulier détention de plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société) n'a permis de déterminer un bénéficiaire effectif.

Le Greffier

